

**CAPN DH du 13 décembre 2017 :
Des avancées réelles, mais des incertitudes majeures**

Cette dernière CAPN de l'année pour les directeurs d'hôpital est l'occasion de dresser de premiers bilans. Ceux-ci sont forcément en demi-teinte, teintés d'incertitudes, de quelques espérances mais aussi de nombreuses interrogations.

En cette fin d'année, qui a vu les communautés hospitalières vivre encore de nouveaux changements organisationnels avec les GHT, les directeurs sont inquiets des conditions budgétaires dans lesquelles on leur demande d'inscrire leurs actions.

Le SMPS souhaite que les pouvoirs publics prennent la juste mesure de l'essoufflement des équipes, en proposant de nouvelles perspectives d'accompagnement, à la hauteur des efforts faits. Or les directeurs ne sont pas rassurés sur les moyens que met en œuvre le ministère pour gérer leur statut et surtout proposer de nouvelles perspectives statutaires.

S'il faut souligner les démarches engagées ces dernières semaines par le Ministère de la Santé, les textes débattus au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 20 décembre 2017 et la méthode de travail pour les mois à venir laissent un sentiment mitigé.

Le SMPS acte la reprise des discussions, même s'il regrette que, contrairement aux usages, les textes n'aient pas été débattus avec les syndicats de directeur avant leur passage aux instances nationales. Le SMPS attend un calendrier précis, avec des rendez-vous et des ordres du jour partagés.

Il faut aussi percevoir positivement la linéarité de l'échelon spécial de la hors classe et les mesures d'assouplissement du GRAF. Le SMPS, précurseur et constant dans sa demande que la situation des directeurs adjoints soit améliorée, acte la prochaine révision des modalités de versement de l'indemnité de direction commune et de l'indemnité d'intérim pour les en faire bénéficier. Le SMPS se félicite de ces différentes améliorations mais reste vigilant quant au calendrier de mise en œuvre.

Cependant, **les mesures d'accompagnement de la mise en place des GHT lorsque ceux-ci occasionnent une perte de situation sont sources de questionnements.** Les principales interrogations portent sur le périmètre, les conditions d'octroi paraissant très restrictives, et sur la limitation dans le temps des effets de ces mesures, avec une date butoir au 30 juin 2019. Le SMPS s'interroge sur une vision de court terme qui laisserait penser que toutes les organisations découlant des GHT vont se définir définitivement d'ici cette date. Limiter les effets de l'accompagnement des GHT consiste-t-il à faire comprendre que l'ensemble des établissements doivent se structurer autour d'une direction commune à cette date ? Si c'est bien cela, il s'agirait d'une erreur manifeste d'appréciation sur la densité du travail restant à conduire pour fédérer les acteurs, et sur les façons de motiver celles et ceux qui conduisent ces chantiers d'envergure pour le système de santé.

Enfin **comment ne pas dire, en ce jour d'examen du tableau d'avancement à la hors classe, notre déception, même si ce n'est pas une surprise, de voir imposer un ratio de promus/promouvables pour l'accès à la hors classe ?** Cette décision, qui prétend parachever la transposition du statut des administrateurs civils, ne fait en réalité que reproduire l'absence d'équité dont souffre notre corps depuis toujours. Car les obligations de mobilité qui nous sont imposées n'existent pas chez nos collègues.

Imposer des contraintes statutaires supplémentaires à un corps plus que fidèle au portage des réformes est une bien mauvaise manière de le considérer.

Le SMPS ne cessera pas de se mobiliser sur ces sujets parce que les femmes et les hommes qui dirigent et composent les équipes de direction méritent qu'on les encourage, qu'on les soutienne, qu'on les reconnaisse dans la complexité de leur exercice quotidien.